Auto-Moto École Laser – LASER PERMIS
10 place René Duquaire, 38230 Pont-de-Chéruy
Tél. 04 72 02 38 81 · Port. 06 95 65 51 40
contact.laserpermis@gmail.com · autoecolelaser.fr
Agrément préfectoral E2303800040 · SIRET 922 535 570 00019

Critère 1.2 – Enjeux, déroulement et examen – Permis B

Auto-école Laser

> *Critère 1.2 du label : « Mettre à disposition une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen. »*

Les enjeux de la formation

La voiture est souvent indispensable pour les études, le travail et les loisirs. Les conducteurs débutants restent pourtant surreprésentés parmi les victimes de la route. La formation ne vise donc pas seulement la réussite à l'examen : elle doit faire de l'élève un conducteur sûr, autonome, responsable et respectueux des autres usagers et de l'environnement.

La formation suit le programme national REMC (Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne) et ses 4 compétences, travaillées en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir :

1. **Maîtriser le maniement du véhicule** dans un trafic faible ou nul.
2. **Appréhender la route** et circuler dans des conditions normales.
3. **Circuler dans des conditions difficiles** et partager la route avec les autres usagers.
4. **Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

Le déroulement de la formation à l'Auto-école Laser

1. **Évaluation de départ** sur simulateur, avant tout contrat : elle estime le nombre d'heures nécessaires (critère 2.2).
2. **Devis et inscription** : devis détaillé avec le volume d'heures prévisionnel, choix de la formule, signature du contrat et du règlement intérieur, constitution du dossier ANTS.
3. **Formation théorique** : cours de code en salle avec un enseignant (lundi et mercredi, 18 h – 19 h), livre de code et code en ligne accessible 24 h/24.
4. **Formation pratique** : leçons de conduite en boîte manuelle ou automatique, en ville, sur route, voie rapide et autoroute, de jour comme de nuit selon la saison. Les compétences sont suivies dans le livret d'apprentissage numérique.
5. **Évaluations** : bilans de compétences en cours de formation et examen blanc avant la présentation à l'examen.

Formules possibles : formation traditionnelle, conduite accompagnée (AAC) dès 15 ans, conduite supervisée (critère 1.7), boîte manuelle (20 h minimum légal) ou boîte automatique (13 h minimum légal). Après 3 mois de permis en boîte automatique, une formation de 7 h permet de conduire en boîte manuelle (levée du code 78).

Les épreuves de l'examen

Épreuve	Déroulement	Conditions de réussite

Épreuve théorique générale (ETG, code) dès 15 ans	40 questions dans un centre d'examen agréé (La Poste, SGS, Dekra, Objectif Code…). L'inscription se fait à la demande de l'élève auprès du secrétariat, lorsque sa moyenne d'entraînement atteint au minimum 34/40.	35 bonnes réponses minimum. Valable 5 ans, dans la limite de 5 présentations à l'épreuve pratique.
Épreuve pratique dès 17 ans	Environ 32 minutes, dont 25 minutes de conduite effective, avec un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière : parcours en agglomération, sur route et/ou voie rapide, environ 5 minutes de conduite autonome (suivi d'itinéraire ou de panneaux), une manœuvre, la vérification d'un élément technique, une question de sécurité routière et une question de premiers secours.	Bilan des compétences sur une grille d'évaluation : au moins 20 points sur 31 et aucune erreur éliminatoire.

- **Présentation à l'examen** : décidée par l'équipe pédagogique, lorsque les 4 compétences sont validées et au vu de l'examen blanc.
- **Accompagnement** : un enseignant de l'auto-école accompagne l'élève à l'épreuve pratique, dans le véhicule de l'auto-école.
- **Règlement** : le solde des prestations est réglé au plus tard un jour ouvré avant l'examen, avant 11 h.
- **Résultats** : consultables en ligne sous 48 h environ.

Après le permis

Le permis probatoire débute avec 6 points (12 points au bout de 3 ans, 2 ans après une conduite accompagnée). Une formation complémentaire post-permis peut réduire cette période (critère 1.6).

Permis remorque : B96 et BE

Formation	Déroulement	Validation
B96 (ensemble de 3 500 à 4 250 kg)	Formation de 7 h : 4 h hors circulation (réglementation, vérifications, attelage et dételage, maniabilité) et 3 h en circulation.	Pas d'examen : attestation de formation, puis demande de la mention sur le permis via l'ANTS.
BE (remorque jusqu'à 3 500 kg)	Forfait de 8 h : théorie, plateau sur piste (vérifications, attelage, manœuvres), puis circulation. Gants et gilet jaune à prévoir.	Examen hors circulation (admissibilité) puis examen en circulation, avec un inspecteur.

Sources : arrêté du 20 avril 2012 (épreuve pratique B), programme REMC, arrêté du 23 avril 2012 (BE et B96).

Document mis à jour en novembre 2026 – Auto-Moto École Laser (LASER PERMIS), agence de Pont-de-Chéruy.